

Procès-verbal

Assemblée générale extraordinaire de l'APCACH tenue au Barme à la Cantine de Barmaz, le samedi 4 août 2018

Pierre Stämpfli ouvre l'assemblée à 16h32.

Celle-ci a été convoquée par courrier électronique du 08.07.2018 comportant l'ordre du jour.

Pierre Stämpfli salue l'assemblée et constate qu'elle est fort nombreuse.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

1. Information sur le développement touristique du Val d'Illeiez et le rôle de RDDM SA, présenté par Monsieur Raymond Carrupt, président du conseil d'administration de RDDM SA
2. Information sur la Société des Remontées Mécaniques, présenté par Monsieur Pierre-Marie Fornage, président du conseil d'administration de TCCP SA
3. Les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'Hiver 2020 et autres événements, présenté par Monsieur Luc Fellay
4. Multipass, état des lieux
5. Présentation de Monsieur Laurent Meier, vaches d'Hérens
6. Divers

La parole est alors passée à Monsieur Luc Fellay qui introduit les différents objets qui seront traités. Il souligne que sans une coopération intense entre tous les acteurs du tourisme, celui-ci, en ce qui concerne du moins le tourisme de montagne, n'a pas d'avenir.

C'est pour cette raison que la nouvelle société RDDM SA a été constituée. Il s'agit pour elle de coordonner les efforts en vue de soutenir le tourisme dans tout le Val d'Illeiez en regroupant les différentes entités qui s'y sont consacrées jusqu'à maintenant, y compris les remontées mécaniques.

1. RDDM SA

La parole est alors passée à Monsieur Raymond Carrupt pour sa présentation de RDDM SA.

Monsieur Carrupt en est le président. Il décrit ce qui a amené à créer cette entité. Il mentionne quelles compétences ont été transférées des offices du tourisme des communes à RDDM SA. Il définit RDDM SA comme une entreprise de service, chargée d'assurer la promotion de la destination Val d'Illeiez.

Une plateforme doit être créée incorporant le support informatique électronique, média et internet pour offrir des « packages ». Monsieur Carrupt énumère alors les 5 secteurs stratégiques sur lesquels RDDM SA entend axer son action.

Sa présentation est disponible sur le site internet de l'APCACH, elle n'est donc pas reproduite ci-après.

Il apporte ensuite des informations sur le rôle des sociétés de développement dont la fonction sera d'animer chacune des stations. Un animateur par station sera donc désigné à cet effet.

Il s'exprime ensuite sur les projets et souligne qu'il faut s'assurer la collaboration de personnes compétentes. Il explique ce que sont les avantages attendus de cette restructuration des instances touristiques, soit entre autres de disposer d'une plateforme « online ».

Quant aux objectifs, c'est de regrouper tous les processus avec en vue la création d'une image authentique de la vallée, de créer une identité allant jusqu'à la définition d'un label, tout cela, bien entendu, en continuant à agir en s'appuyant aussi sur la renommée des Portes du Soleil. La clientèle visée est une clientèle de proximité, qu'elle vienne de Suisse ou des pays voisins.

Il mentionne ensuite les ambitions liées au Multipass et apporte quelques indications sur la planification et le marketing.

Au terme de son exposé, Monsieur Carrupt demande s'il y a des questions. Il est vivement applaudi.

Monsieur Pierre Stämpfli souligne le désir de voir les associations de R2 représentées au sein du conseil d'administration de RDDM SA.

Des questions sont alors posées sur le financement de cette dernière.

Le budget de RDDM SA est de l'ordre de 4'000'000,- de francs par an et est financé par les différentes taxes prélevées par les communes. On table sur une fréquentation des stations en augmentation de 5% par an.

Il s'agit de vendre autrement une destination qui existe déjà.

Un intervenant soulève les différences entre la promotion suisse et autrichienne. En Autriche, des moyens beaucoup plus importants qu'en Suisse sont mis à disposition pour la promotion du tourisme de montagne.

Un autre intervenant regrette que le fléchage des itinéraires ne soit pas plus complet dans le Val d'Illeiez.

Un troisième s'inquiète de l'état de certaines routes. Il lui est répondu que les routes forestières échappent à la compétence des communes.

Le Président de Champéry est aussi remercié pour les interventions faites pour sécuriser les abords des endroits qui ont subi des pluies torrentielles.

2. Remontées mécaniques

La parole est passée à Monsieur Pierre-Marie Fornage, président du conseil d'administration de TCCP SA. Sa présentation est également disponible sur le site internet de l'APCACH.

Celui-ci explique quel est l'historique des remontées mécaniques dans la partie suisse des Portes du Soleil, qui implique plusieurs communes, Champéry, Val d'Illeiez, Collombey, Monthey et Morgins.

Dans les efforts de restructuration en cours, il a fallu d'abord faire un état des lieux et le problème était et reste encore Télémorgins qui est dans une situation financière très difficile. Il a fallu venir à son secours et actuellement le conseil d'administration de Télémorgins a été refondu et comporte 5 personnes dont 2 représentants de TCCP SA alors qu'il était constitué de 11 personnes auparavant.

Le but est maintenant de rétablir la situation des remontées mécaniques pour les rendre profitables et ce malgré une tendance à la baisse de la fréquentation. Le nœud du problème est de parvenir à investir. Pour ce faire et obtenir le soutien de l'État du Valais, il convient de regrouper toutes les sociétés de remontées mécaniques de la partie suisse des Portes du Soleil. Pour le moment, Torgon n'est pas encore intégré.

En modernisant les installations, on fera des économies dans les coûts d'exploitation car on pourra en réduire le nombre.

Monsieur Fornage indique qu'il verrait avec faveur le public investir dans PDS, la nouvelle entité faitière des remontées mécaniques.

Une discussion suit :

Tout d'abord concernant le Magic Pass et sa possible extension à la partie suisse des Portes du Soleil. Monsieur André Gossauer demande si un rabais sur les remontées mécaniques pourrait être consenti

aux R2. Monsieur Fornage répond en rappelant les nombreux défis qu'affrontent les remontées mécaniques qui rendent un tel rabais difficile à envisager.

La discussion rebondit alors sur le rabais accordé aux indigènes dont plusieurs personnes dans l'assemblée ne voient pas la justification et demandent la suppression. Monsieur Fornage souligne que de lourds investissements sont à réaliser, 100 millions par an pour l'ensemble des remontées mécaniques du Valais et pour la partie suisse des Portes du Soleil, des montants très substantiels.

Monsieur Fornage est chaleureusement applaudi par l'assistance.

3. Les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020

Monsieur Luc Fellay donne quelques précisions à ce sujet et sur la manière dont Champéry organisera le patinage artistique et le curling suite à la défection de Morges.

Il indique ensuite quels sont les événements prévus dans la Vallée d'Ille et oriente les participants sur le rôle de la nouvelle entité Chablais Invest SA qui est financée à égalité par les différentes communes concernées. Il mentionne ensuite le festival Maxi-Rire.

Les participants remercient Monsieur Luc Fellay de son intervention par des applaudissements nourris.

4. Multipass, état des lieux

Quelques informations sont données sur les prestations qu'offre actuellement le Multipass.

5. Présentation de Monsieur Laurent Meier, vaches d'Hérens

Monsieur Meier informe l'assistance sur la manière dont les agriculteurs de la vallée ont réussi à s'organiser et ont bénéficié de subventions pour des projets dignes d'intérêt tel que la Cavagne et sa nouvelle cave à fromages, l'apport d'eau potable à l'alpage de la Pisa, une porcherie et une fromagerie.

Il fait valoir la volonté des intervenants de permettre aux activités déployées d'aller dans le sens de la création d'une identité visible, concrétisée par des marques ou labels pour leurs produits, tels que « Saveurs des Dents du Midi ».

Il termine en évoquant la manifestation d'Aproz dédiée aux combats de reines. C'est au tour du Val d'Ille de l'organiser et il demande si des bénévoles pourraient apporter leur concours.

Cette manifestation aura lieu les 4/5 mai 2019.

Monsieur Meier est vivement applaudi.

6. Divers

La nouvelle société Belle Étoile des Amis des sentiers du Val d'Ille est évoquée et une présentation en sera faite le 29 décembre 2018, lors de l'assemblée générale ordinaire de l'APCACH.

La séance est alors levée à 18h15.

Vevey, le 4 août 2018